



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2023 À 18 H 30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2023 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;  
Messieurs les conseillers Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Messieurs les conseillers Ryan Young, Tom Broad et Yvan Labelle sont absents.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Monsieur Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>05-154-23</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRIR** la séance extraordinaire du 24 mai 2023. Il est 18 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

<b>05-155-23</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Dan Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

05-154-23 Ouverture de la séance

05-155-23 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes****3. Adoption de procès-verbaux du conseil****4. Patrouille municipale****5. Développement communautaire****6. Urbanisme****7. Services techniques****8. Environnement****9. Développement économique et touristique****10. Finances****11. Administration et greffe**

05-156-23 Résolution pour permettre à la Ville de se désister de son avis d'expropriation visant les lots 1 559 479 et 1 559 480, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

**12. Ressources humaines**

05-157-23 Nomination d'un greffier à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

05-158-23 Embauche d'une greffière adjointe à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements****14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

05-159-23 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 4 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 18 h 34 et s'est terminée à 18 h 40 se résument comme suit :

	<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>
1 <sup>ère</sup> Intervenant(e)	- Quels sont les lots de la résolution 05-156-23 et où sont-ils situés ? Quel est le but de l'expropriation ?
2 <sup>ème</sup> Intervenant(e)	- La piste cyclable est-elle dans le plan d'urbanisme de la Ville ou dans un autre plan ? - Pourquoi une séance extraordinaire au lieu d'une séance ordinaire pour ces sujets ?

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

### **4. PATROUILLE MUNICIPALE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

### **5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

### **6. URBANISME**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

### **7. SERVICES TECHNIQUES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

### **8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

### **10. FINANCES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

### **11. ADMINISTRATION ET GREFFE**

<b>05-156-23</b>	<b>Résolution pour permettre à la Ville de se désister de son avis d'expropriation visant les lots 1 559 479 et 1 559 480, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal</b>
------------------	---

### **ATTENDU**

la résolution 04-119-23 « Décret pour l'acquisition d'immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation pour l'implantation d'une piste cyclable » ;

**ATTENDU** la décision d'acquisition de la Ville-Centre des lots 1 559 479 et 1 559 480, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de la construction d'une piste cyclable ;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, l'expropriation desdits lots n'est plus requise ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**QUE** les « attendus » fassent partie intégrante de la présente résolution ;

**DE DEMANDER** au Tribunal administratif du Québec la permission pour la Ville de se désister de son avis d'expropriation visant les lots 1 559 479 et 1 559 480, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, publié le 12 mai 2023 sous le numéro 28 011 375 ;

**DE MANDATER** M<sup>e</sup> Patrice Ricard, du cabinet Bélanger Sauvé, afin de voir aux procédures de désistement d'expropriation et de représenter la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

<b>05-157-23</b>	<b>Nomination d'un greffier à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue</b>
------------------	---

**ATTENDU** l'article 85 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule que « *Le conseil doit toujours avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Ce fonctionnaire ou employé est appelé greffier* » ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac  
Appuyé par monsieur le conseiller Dan Boyer

**ET RÉSOLU,**

**DE NOMMER** monsieur Martin Bonhomme comme greffier de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à compter du 25 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité.

<b>05-158-23</b>	<b>Embauche d'une greffière adjointe à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite embaucher une greffière adjointe ;

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un processus de recrutement ;

5039

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a procédé aux entrevues suite à l'appel de candidatures ;

**ATTENDU QUE** madame Caroline Plourde rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste de greffière adjointe ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande la nomination de madame Caroline Plourde au poste de greffière adjointe ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ENTÉRINER** l'embauche de madame Caroline Plourde au poste de greffière adjointe à compter du 12 juin 2023, selon les conditions prévues à l'entente individuelle de travail du 19 mai 2023 ;

**D'AUTORISER** la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-140-00-140 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>05-159-23</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 42.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Cardinal  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Martin Bonhomme  
Greffier adjoint

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-253733 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-253732 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 24 mai 2023 a été présenté au maire suppléant dans les 96 heures, soit le 25 mai 2023.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Cardinal, Maire suppléant    \_\_\_\_\_  
Martin Bonhomme, greffier adjoint

Adopté